



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-044-2025-10

PUBLIÉ LE 21 OCTOBRE 2025

Sommaire

Agence Régionale de Santé / service régional des transports sanitaires

IDF-2025-10-20-00010 - Arrêté n°DOS-2025-4510 portant agrément de la SAS AMBULANCE CLEA SANTE (2 pages)

Page 3

Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France / Unité régionale-Pôle travail

IDF-2025-10-17-00006 - Avis de publication de la composition de la commission paritaire régionale interprofessionnelle de la région d'Ile de France pour le mandat 2021-2025 (2 pages)

Page 6

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Direction des affaires juridiques

IDF-2025-10-21-00001 - Arrêté modifiant l'arrêté n° 75-2021-12-30-0001 du 30 décembre 2021 portant composition de la commission départementale des valeurs locatives (CDVL) de Paris (2 pages)

Page 9

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-10-20-00010

Arrêté n°DOS-2025-4510 portant agrément de la
SAS AMBULANCE CLEA SANTE

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°DOS-2025-4510

Portant agrément de la SAS AMBULANCE CLEA SANTE

(78800 - HOUILLES)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île de France à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 modifié fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté DS N°034/2024 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île de France en date du 29 avril 2024, portant délégation de signature à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU** le dossier de demande d'agrément présenté par, Madame Léa SERVENT, responsable légal de la SAS AMBULANCE CLEA SANTE, sise 104, Boulevard Jean Jaurès - 78800 Houilles ;

CONSIDÉRANT l'accord de transfert de l'autorisation de mise en service d'un véhicule de catégorie C type A immatriculé GQ-826-CZ provenant de la société AMBULANCES HARFANG à Sartrouville et d'un véhicule de catégorie D immatriculé CF-854-YW provenant de la société FLASH AMBULANCES à Houilles délivré par les services de l'ARS Ile de France le 12 mai 2025 ;

CONSIDÉRANT la conformité du dossier de demande d'agrément, des installations matérielles, des véhicules et des équipages, aux dispositions du code de la santé publique et des arrêtés ci-dessus visés relatifs à la composition du dossier d'agrément et fixant les caractéristiques exigées pour les véhicules et les installations matérielles affectés aux transports sanitaires terrestres ;

CONSIDERANT l'attestation sur l'honneur du responsable légal de la société relative à la conformité des installations matérielles, aux normes définies par l'arrêté du 12 décembre 2017 ci-dessus visé ainsi qu'aux normes d'hygiène et de salubrité ;

CONSIDERANT les attestations sur l'honneur du responsable légal de la société relative à la conformité des véhicules de transports sanitaires, aux normes définies par l'arrêté du 12 décembre 2017 ci-dessus visé ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La SAS AMBULANCE CLEA SANTE, sise 104, Boulevard Jean Jaurès - 78800 Houilles, dont la présidente est Madame Léa SERVENT, est agréée sous le n° ARS-IDF-TS/427 à compter de la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 : La liste des véhicules et des personnels composant les équipages est précisée en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé, sise 13, rue du Landy 93200 Saint-Denis.
Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent.
Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers.
Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

ARTICLE 4 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Saint-Denis, le 20/10/2025

P/Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France,
La Responsable du Service régional
des transports sanitaires,

SIGNE

Séverine TEISSEDRE

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d'Île-de-France

IDF-2025-10-17-00006

Avis de publication de la composition de la
commission paritaire régionale
interprofessionnelle de la région d'Ile de France
pour le mandat 2021-2025



**AVIS DE PUBLICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION PARITAIRE REGIONALE
INTERPROFESSIONNELLE DE LA REGION D'ILE DE FRANCE
POUR LE MANDAT 2021-2025**

**Article L. 23-112-5 du code du travail
Article R. 23-112-14 du code du travail**

Le directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France par délégation,

Vu l'arrêté interministériel du 12 août 2025 nommant Thomas MASI, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île de France à compter du 25 août 2025,

Vu la décision par laquelle M. MASI a délégué sa signature à Jean François DALVAI directeur régional adjoint du travail, responsable du Pôle Politiques du travail, et celle par laquelle ce dernier a délégué sa signature à Mme Dominique-Anne MICHEL, directrice du travail, Adjointe au responsable du Pôle Politiques du travail,

Vu l'arrêté du 6 juin 2025 portant calendrier de la mise en place des commissions paritaires régionales interprofessionnelles pour 2025 et fixant le modèle des documents requis pour la désignation de leurs membres,

Vu l'arrêté du 6 juin 2025 portant attribution des sièges de membres des commissions paritaires régionales interprofessionnelles pour le mandat 2025-2029,

Considérant les désignations de représentants salariés et Employeurs effectuées par les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs auxquelles ont été attribués des sièges ;

La commission paritaire régionale interprofessionnelle de la région d’Ile de France est composée des membres suivants :

Qualité (représentant employeur/salarié)	Nom et prénom du représentant	Profession du représentant	Organisation d’appartenance
Représentant salarié	BAZIN BILDSTEIN Monique	Retraité	CFDT
Représentant salarié	BERNARD Sylvain	Technicien	CGT
Représentant salarié	GOMART Marion	Artiste lyrique	CGT
Représentant salarié	ZAGOUCHE Abderrafik	Responsable Santé Travail	CGT

A compter de la présente publication, la désignation des membres susnommés peut être contestée dans un délai de quinze jours devant le tribunal judiciaire dans le ressort duquel la DRIEETS a son siège.

La présente liste est publiée au recueil des actes administratifs. Elle est consultable sur le site internet de la DRIEETS.

Fait à Aubervilliers, le 17 octobre 2025

Par délégation du directeur régional et interdépartemental de l’économie, de l’emploi, du travail et des solidarités, l’adjointe au Responsable du Pôle Politiques du Travail,

signé

Dominique-Anne MICHEL

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

IDF-2025-10-21-00001

Arrêté modifiant l'arrêté n° 75-2021-12-30-0001
du 30 décembre 2021 portant composition de la
commission départementale des valeurs
locatives (CDVL) de Paris

**Arrêté
modifiant l'arrêté n° 75-2021-12-30-0001 du 30 décembre 2021
portant composition de la commission départementale des valeurs locatives (CDVL) de Paris**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
PRÉFET DE PARIS
Grand officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code général des impôts, notamment son article 1650 B ;

Vu l'annexe II au code général des impôts, notamment ses articles 371 *ter* J (I), 371 *ter* K et 371 *ter* L ;

Vu l'arrêté n° 75-2021-12-30-0001 du 30 décembre 2021 portant composition de la commission départementale des valeurs locatives (CDVL) de Paris, modifié par l'arrêté n°75-2022-04-14-00003 du 14 avril 2022 ;

Vu la délibération n° 2023 R8 du Conseil de Paris des 14, 15, 16 et 17 novembre 2023 constatant la démission de Mme Olivia POLSKI de son mandat de représentante suppléante de la Ville de Paris à la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels et la désignation de M. Nicolas BONNET-OULALDJ pour la remplacer ;

Considérant que la liste des membres de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels de Paris, autres que les parlementaires et les représentants de l'administration fiscale, doit être arrêtée par le représentant de l'État en application de l'article 371 *ter* K susvisé ;

Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants du Conseil de Paris au sein de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels s'élève à 10, en application de l'article 1650 B susvisé, et qu'il y a lieu de procéder à une nouvelle désignation lorsqu'un des membres de la commission ou son suppléant démissionne de son mandat au sein de cette commission, pour une durée allant jusqu'à l'expiration du mandat de la personne remplacée, c'est-à-dire jusqu'au prochain renouvellement général des conseils municipaux, en application du I et du c) du II de l'article 371 *ter* L susvisé ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Dans le tableau figurant au A) de l'article 1^{er} de l'arrêté n° 75-2021-12-30-0001 du 30 décembre 2021 susvisé, les nom et prénom : « POLSKI Olivia » sont remplacés par les nom et prénom suivants : « BONNET-OULALDJ Nicolas ».

Article 2 : La composition consolidée de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels de Paris fixée par l'arrêté n° 75-2021-12-30-0001 du 30 décembre 2021 susvisé, telle que modifiée par les dispositions de l'article 1^{er} ci-dessus, figure pour information en annexe au présent arrêté.

Article 3 : Le préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, et le directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 21.10.2025

Le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris,

Signé

Marc GUILLAUME

Annexe de l'arrêté préfectoral du 21 octobre 2025 modifiant l'arrêté n° 75-2021-12-30-0001 du 30 décembre 2021 portant composition de la commission départementale des valeurs locatives (CDVL) de Paris :

Composition consolidée de la commission départementale des valeurs locatives (CDVL) de Paris :

AU TITRE DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DE PARIS :

Titulaires	Suppléants
SIMONDON Paul	GARRIGOS Geneviève
SAMAKE Hamidou	CHEVANDIER Thomas
CHICHE Mahor	JAMET-FOURNIER Boris
AKKARi Maya	JEMNI Halima
BADINA SERPETTE Frédéric	GLEIZES Jérôme
NIAKATE Aminata	FAUGERON Corine
COCHARD Maxime	BALADI Vincent
CANAL Grégory	LAUSSUCQ Jean
PIRILLO Aurélie	BONNET-OULALDJ Nicolas
GABELOTAUD Afaf	RAYMOND-ROSSI Marie-José

AU TITRE DES REPRÉSENTANTS DES CONTRIBUABLES :

Titulaires	Suppléants
De BUCHET Amaury	LELLOUCHE Joëlle
BAUR Elisabeth	TRIDON Géraldine
FRERET-ROY Michel	GRIGUER Diana
BUSSIERE Francis	ZIA FATHY Farzaneh
LECONTE Benoit	BAUDOUX Antoine
CHEDAL Jean-Pierre	ADAM Janine
WANG Rui	ROUFFIGNAC Alexandre
VERNIERS Julien	NORTH Bruno
METOUDI Gilbert	NAZAMOUDINE Kesarhoussen Mohamed